

Maison Fondée en 1870
AUGUSTE COUILLARD
 IMPORTATEUR DE
 Ferronnerie et Quincaillerie, Verres
 à Vitres, Peintures, etc.
 Spécialité: Poêles de toutes sortes
 Nos. 232 à 239 rue St-Paul
 Voutes 12 et 14 St-Amable, MONTREAL

La maison n'a pas de Commis-voyageurs et fait bénéficier ses clients de cette économie. Attention toute spéciale aux commandes par la maille. Messieurs les marchands de la campagne seront toujours servis au plus bas prix du marché.

L. A. CARON, Téléphone Bell
 MAIN 3570
 Comptable Licencié
 Institut des Comptables et Auditeurs de la Province de Québec,
 48, Notre-Dame O., Montréal.

PAIN POUR OISEAU est le "Cottan Seed" fabriqué d'après six brevets. Marchandise de confiance; rien ne peut l'approcher comme valeur et comme popularité. Chez tous les fournisseurs en gros.

JOSEPH FORTIER
 Fabricant-Papetier

Atelier de Réglure, Reliure, Typographie, Relief et Gaufrage. Fabrication de Livres de Comptabilité. Formules et fournitures de Bureau
 210 rue NOTRE-DAME OUEST
 (Angle de la rue St-Pierre). MONTREAL

ALEXANDER BURNETT

Comptable, Auditeur, Commissaire pour toutes les Provinces.
 Règlement d'affaires de Faillites
 Bâtisse Banque des Marchands
 Téléphone Bell Main 5500 MONTREAL

New Victoria Hotel

H. FONTAINE, Propriétaire
 QUEBEC
 L'Hôtel des Commis-Voyageurs
 Plan Américain. Taux, à partir de \$2.50

GARAND, TERROUX & CIE
 Banquiers et Courtiers

48 rue Notre-Dame Ouest, Montréal

L. R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,
 230 rue St-André, Montréal.

G. E. MARTIN

Compatible, Liquidateur et Auditeur

211 Edifice McGill, Montréal

Tél. Main 5126.

Québec, des lettres patentes en date du 8 mars 1916, constituant en corporation MM. Walter S. Johnson, avocat, Gerald A. Coughlin, avocat, Hugh Wylie, comptable, Montréal; Christina Imrie, secrétaire, Ethel M. Pierce, secrétaire, Westmount, pour les fins suivantes:

Exercer, soit comme principaux, soit comme agents, le commerce de fabrication, d'importation, d'achat, de vente, d'échange, de réparation, d'accordement et louage des pianos, des orgues, harmoniums, gramophones, instruments de musique de toutes espèces, ainsi que des appareils et accessoires servant à aucun instrument de musique, de la musique et littérature musicale, manufacturer, publier et trafiquer de toute chose se rapportant au commerce de la musique;

Vendre ou disposer de la totalité ou d'aucune partie de l'entreprise de la compagnie, en considération de ce que jugeront convenable les porteurs de la majorité en valeur des actions de la corporation;

Emettre, à la discrétion des directeurs en fonction, des parts de la compagnie acquittées et non sujettes à appel en paiement et lui assurer aucun avancement, service, aucune dépense, aucun achalandage, aucune compétence et habilité qui pourrait bénéficier à la compagnie;

Faire tous actes et exercer tous pouvoirs et commerce tendant à la réalisation des objets de la corporation, nécessaire ou avantageuse à la conduite profitable de son entreprise, sous le nom de "Wm. Lee, Limited", avec un fonds social de vingt-cinq mille (\$25,000.00), divisé en deux cent cinquante (250) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, le huitième jour de mars 1916.

C. J. SIMARD,
 Sous-secrétaire de la province.
 W. S. JOHNSON,
 Procureur des Requérants. 16-3

**"LA COMPAGNIE DES TERRAINS
 McFAUL, INCORPORÉE."**

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des corporations de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 14 mars 1916, constituant en corporation Alphonsine Pagé, sténographe; James Edouard Coulin, avocat; Charles Joseph Eugène Charbonneau, notaire, Montréal; Philippe Morel, agent, Maisonneuve; Jean Charbonneau, avocat, Montréal, dans les buts suivants:

Acquérir par achat, bail ou autrement, et détenir et posséder des biens-fonds et immeubles;

Faire, bâtir et construire tous travaux publics et privés, bâtiments, entreprises et opérations, demeures, fabriques, boutiques, et autres bâtiments;

Vendre, arrenter, céder, échanger ou autrement disposer de biens-fonds ou de toute partie de biens-fonds et développer, améliorer, exploiter et disposer toute telle partie en rues, ruelles, places, lots ou autrement;

Aider à la construction et entretien, et construire ou entretenir des ruelles,

GEO. GONTHIER H. E. MIDGLEY
 Licencié Inst. Comptable Comptable-Incorporé
GONTHIER & MIDGLEY
 Comptables et Auditeurs
 103 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL
 Téléphone MAIN 2701-519
 Adresse télégraphique - "GONTLEY."

P. A. GAGNON

COMPTABLE LICENCIE

(Chartered Accountant)

Chambres 315, 316, 317, Edifice
 Banque Québec.

11 Place d'Armes, MONTREAL.
 Téléphone Bell Main 4912.

Ne placez pas votre commande en

"PAPETERIES"

avant d'avoir consulté notre
 nouvel échantillonnage

Les boîtes LAKME, ADELIA, VIOLETES, PERFECTION, FOILE DU PAYS et ROLLAND PARCHEMIN forment la plus avantageuse collection pour un marchand qui désire donner entière satisfaction à sa clientèle et réaliser en même temps les plus gros bénéfices.

LA COMPAGNIE J.-B. ROLLAND ET FILS,

No. 53 rue St-Sulpice, Montréal.

chemins, rues, aqueducs ou autres ouvrages et améliorations censés rendre la propriété de la compagnie plus profitable et accessible;

Agir en qualité d'agent général, de mandataire et d'agent d'assurances, et en général faire tous et chacun des actes qui seront nécessaires à la promotion de l'industrie de la compagnie, et l'exercice de ses entreprises;

Acheter, acquérir, détenir, transférer, engager, vendre et disposer d'actions, stocks, débentures, obligations ou autres valeurs de toute autre compagnie dont les objets sont de quelque manière semblables à ceux de la présente compagnie;

Vendre ou autrement disposer de l'entreprise de la compagnie ou d'une partie de son entreprise aux termes et conditions que la compagnie jugera bon, et accepter des actions, obligations, stock ou autres valeurs de toute autre compagnie en plein paiement ou en paiement partiel de la dite acquisition;

Acquérir, détenir et vendre et disposer de toute affaire, franchise, entreprise, droits, privilège, baux, contrats, actif et autres droits que la compagnie peut légalement acquérir;

Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou à rendre, en plaçant toutes parts du capital-actions, ou toutes débentures ou toutes autres valeurs de la compagnie, ou dans ou concernant la formation ou la mise en existence de la compagnie, son organisation ou la conduite de ses affaires, et de les payer en deniers comptants ou en actions entièrement